

**Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel**  
**Questions complémentaires – DQ14**

**Document préparé par :**

Anne-Marie Granger Godbout, agr., Direction territoriale de la Montérégie  
Jacinthe Leblanc, agr., Direction régionale du Centre-du-Québec  
Guillaume Sauvageau, ing., Direction régionale du Centre-du-Québec

**Demande du BAPE :**

*Selon les informations reçues dans le cadre des audiences publiques, les conditions essentielles à la culture de la canneberge sont l'accès à l'eau, un substrat sableux et un sol relativement imperméable.*

*a) Veuillez valider si ces conditions sont suffisantes et complètes, et fournir des informations complémentaires au besoin.*

**Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):**

Les conditions énumérées dans la question du BAPE sont effectivement déterminantes pour la productivité d'une cannebergière. Cependant, d'autres facteurs peuvent intervenir dans le choix d'un site optimal pour la production de canneberges. Voici des précisions.

Accès à l'eau

L'accès à l'eau est crucial pour les opérations.

Néanmoins, dans certains cas, il peut être possible de fonctionner uniquement avec le captage de l'eau de ruissellement sur le site de production, sans apport d'eau externe. Chaque situation doit être évaluée, au cas par cas, en faisant un bilan hydrique sur une saison complète et en considérant, par exemples, les précipitations, les pertes par infiltration, les besoins de la culture, les besoins pour les opérations d'inondation, les réserves d'eau disponibles, etc.

Sol sableux

En agriculture, le terme « sol » est utilisé lorsque la culture est pratiquée en champ tandis que le terme « substrat » est utilisé lorsque la culture est pratiquée hors-sol, comme c'est le cas dans certaines productions abritées (serres ou autres). Dans le cas présent, la culture sera pratiquée en sol, c'est pourquoi nous utiliserons ce terme dans la réponse.

La canneberge peut survivre sur différents types de sols, mais les cannebergières les plus performantes sont aménagées en sols sableux. Autant que possible, le sable doit être exempt de particules fines (limon ou argile) et contenir un faible taux de matière organique.

### Sous-sol imperméable

Le terme « sous-sol » réfère à la couche de sol présente à une profondeur de plus d'un mètre. L'imperméabilité des sous-sols peut varier selon leur nature et ceux-ci sont très rarement parfaitement imperméable.

Essentiellement, retenons que la gestion de l'eau dans les cannebergières se fait en circuit fermé. Le sous-sol doit donc être suffisamment imperméable pour limiter les pertes par infiltration et, au besoin, permettre d'inonder ou de contrôler le niveau de la nappe phréatique dans les champs.

Certaines cannebergières ont été aménagées sur un site ayant un sous-sol relativement perméable ou dont la couche imperméable est très profonde. Le contrôle de la nappe et les opérations d'inondation y sont plus difficiles et la performance de ces sites est généralement plus faible.

### Facteurs supplémentaires à considérer

Dans le choix d'un site pour la culture de canneberges, il est important de considérer la topographie. En effet, une topographie plane diminuera les coûts d'aménagement du site et facilitera les opérations par la suite. Le site devrait avoir une pente maximale de 2%, et idéalement inférieure à 1%.

L'accès à l'électricité est aussi un facteur à considérer. Sans être obligatoire, l'électrification facilite les opérations et diminue les coûts de production. Pour électrifier entièrement les stations de pompage, le site devrait permettre l'accès au réseau triphasé.

D'autres facteurs peuvent également être considérés tels que l'accès aux marchés, la possibilité d'expansion, la proximité des acheteurs, des fournisseurs d'équipements et de services spécialisés (conseils agronomiques ou autre), etc.

**Demande du BAPE :**

(...)

*b) Ces conditions peuvent-elles être présentes ailleurs qu'en zone inondable? Veuillez expliquer.*

**Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):**

Oui. D'ailleurs, à ce jour, les cannebergières au Québec sont généralement aménagées hors des zones inondables.

Le choix d'un site de production est parfois le fruit d'un compromis entre les conditions idéales (mentionnées précédemment). Ce compromis peut expliquer une variabilité dans la performance d'un site à l'autre ou entraîner des difficultés dans les opérations. Dans certains cas, le manque de connaissances peut avoir mené au choix d'un site moins adapté. Malgré cela, aucun site de production n'a été abandonné au Québec.

**Demande du BAPE :**

(...)

*c) À votre connaissance, une cannebergière peut-elle s'implanter en dehors d'une zone inondable?*

**Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):**

Oui, tel que mentionné précédemment.